

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

Affichage :

Du jeudi 12 mai au
mercredi 13 juillet
2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

55-2022 - Urbanisme : Allée Duc de Nominoë – Désaffectation et déclassement du domaine public communal pour la cession de la parcelle AR 45 en vue de la réhabilitation-restructuration des « Cours basses »

Elu référent : Gaël LEFEUVRE (Maire)

Par délibération n° 152-2021 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, la cession de la parcelle cadastrée AR 45, sise allée du Duc Nominoë et d'une superficie d'environ 343 m², au profit de la société PROBIMMO, pour y réaliser l'accès au programme immobilier développé en accompagnement de la réhabilitation-restructuration de la longère patrimoniale située au 7c de la rue de la Mare Pavée, a été approuvée.

Pour y satisfaire, il convient désormais de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal de cette parcelle.

Par conséquent, après clôture par les services municipaux, la Police Municipale a constaté en date du 2 mai 2022 que cet espace n'était plus utilisé.

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220509-D552022-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal :

- **constatent** la désaffectation de la parcelle cadastrée AR 45 sise allée du Duc Nominoë et d'une superficie d'environ 343 m² ;
- **prononcent** le déclassement du domaine public ;
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

